	TEST THEORIQUE B2V	
	LES DANGERS DE L'ELECTRICITE	
QCM 1	En courant alternatif, quelles sont les limites du domaine de tension TBT ?	
	x De 0 V à 50 V inclus. Au-delà de 50 V et jusqu'à 1 000 V inclus. Au-delà de 1 000 V et jusqu'à 50 000 V inclus. Au-delà de 50 000 V.	Bonne réponsi
QCM 2	En courant alternatif, quelles sont les limites du domaine de tension BT ?	
	De 0 V à 50 V inclus. x Au-delà de 50 V et jusqu'à 1 000 V inclus. Au-delà de 1 000 V et jusqu'à 50 000 V inclus. Au-delà de 50 000 V.	Bonne répons
QCM 3	La présence d'eau est un facteur aggravant lors de l'électrisation d'une personne ?	
	X OUI NON	Bonne réponse
QCM 4	Sur un chantier extérieur, la tension limite conventionnelle de contact en alternatif est de :	
	12 V ? 25 V ? x 50 V ? 230 V ?	Bonne réponse
	LES DISTANCES ET LES ZONES D'ENVIRONNEMENT	
QCM F 5	Une personne habilitée B2 doit rester à quelle distance minimale d'une pièce nue sous tension en basse tension :	
	x 30 cm ? 50 cm ? 1 m ? 2 m ?	Bonne réponse
QCM 6	En tant que chargé de travaux habilité B2, avez-vous le droit de coller une étiquette sur le couvercle d'une goulotte située à 20 nue sous tension en basse tension ?	cm d'un jeu de barre
	OUI x NON	Bonne réponse
QCM 7	Un de vos exécutants est habilité B1V, est-il autorisé à effectuer des travaux au voisinage d'appareillages IP1X ?	
	x OUI NON	Bonne réponse
QCM 8	Vous êtes chargé de travaux habilité B2V, pouvez-vous effectuer des travaux d'ordre électrique dans la zone de voisinage simp	le en haute tension ?
	OUI x NON	Bonne réponse
QCM F 9	La lettre "V" en basse tension signifie que l'habilité peut opérer dans :	
	la zone 0 ? la zone 1 ? x la zone 4 ?	Bonne réponse
QCM 10	En tant que chargé de travaux, vous effectuez des travaux dans la zone de voisinage simple en basse tension, vous devez :	
	x maintenir votre personnel à l'extérieur de la zone 4 ? x vous assurer que votre personnel doit être habilité B1 ? faire surveiller en permanence votre personnel par un surveillant de sécurité ?	

		bonne reponse
ΙΔΙΙ	MITE DES OPERATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE, EN PRESENC	F DF PNST
QCM 11	Un chargé de travaux B2V et un exécutant d'ordre électrique B1V doivent raccorder quelques câbles dans un coffret électrique	à moins de 30 cm de
	pièces nues sous tension. Le chargé de travaux peut-il laisser seul l'exécutant effectuer le travail ?	
	OUI	
	x NON	
		Bonne réponse
QCM F 12		
Qem : II	Le chargé de travaux a pour obligation à la fin des travaux de :	
	déposer les mises à la terre et en court-circuit mises en place par le BC ?	
	x enlever le balisage de la zone de travail ?	
	remettre l'attestation de consignation ?	
	x remettre l'avis de fin de travail ?	
		Bonne réponse
QCM 13	Une personne habilitée B2V, peut-elle procéder à des mesurages en présence de tension en basse tension ?	
	one personne numinee bety peut eine proceder à des includiges en presence de territoir en busse territoir .	
	x OUI	
	NON	
		Bonne réponse
QCM 14	Après avoir reçu l'attestation de consignation d'une installation par le chargé de consignation BC, en tant que chargé de travau	ix, avez-vous pour
	obligation de vérifier l'absence de tension sur le lieu de travail ?	
	Turn our	
	X OUI	
	NON	D
		Bonne réponse
QCM F 15	Avant le début des travaux, la personne habilitée B2 doit :	
	x signer l'attestation de consignation ?	
	x délimiter la zone de travail ?	
	demander a remproyed de vermer radisence de tension sur le ned de travair :	Bonne réponse
		, ,
	LES MESURES DE PROTECTION	
	LES WILSONES DE 1 NOTECTION	
QCM 16	Le chargé de travaux a-t-il pour obligation de vérifier les titres d'habilitations des exécutants travaillants sous ses ordres ?	
QCM 16	Le chargé de travaux a-t-il pour obligation de vérifier les titres d'habilitations des exécutants travaillants sous ses ordres ?	
QCM 16		
QCM 16	x oui	
QCM 16		Bonne rénonce
	x oui	Bonne réponse
QCM 16	x oui	Bonne réponse
	x OUI NON	Bonne réponse
	X OUI NON Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs :	Bonne réponse
	X OUI NON Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : 'utilisateur ?	Bonne réponse
	OUI NON Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : 'utilisateur ? Le chargé de travaux ?	Bonne réponse
	X OUI NON Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : 'utilisateur ?	
QCM 17	X OUI NON Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : I'utilisateur ? Ie chargé de travaux ? I'employeur ?	Bonne réponse Bonne réponse
	OUI NON Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : 'utilisateur ? Le chargé de travaux ?	
QCM 17	X OUI NON Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : I'utilisateur ? Ie chargé de travaux ? I'employeur ?	
QCM 17	X OUI NON Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : I'utilisateur ? Ie chargé de travaux ? I'employeur ?	
QCM 17	OUI NON Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : l'utilisateur ? le chargé de travaux ? l'employeur ? Pour suprimer le voisinage électrique d'un jeu de barre nue sous tension en basse tension, le chargé de travaux devra :	
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : l'utilisateur ?	
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : l'utilisateur ?	
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : 'utilisateur ?	
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : 'utilisateur ?	
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : l'utilisateur ?	Bonne réponse
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : 'utilisateur ?	Bonne réponse
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : l'utilisateur ?	Bonne réponse
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs: l'utilisateur ?	Bonne réponse
QCM 17	OUI NON	Bonne réponse
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs: 'utillisateur ?	Bonne réponse
QCM 17	OUI NON	Bonne réponse
QCM 17 QCM 18	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs: 'utillisateur ?	Bonne réponse
QCM 17	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs: 'utillisateur ?	Bonne réponse
QCM 17 QCM 18	OUI NON	Bonne réponse
QCM 17 QCM 18	OUI NON	Bonne réponse
QCM 17 QCM 18	Qui est responsable en premier lieu du bon état de l'outillage collectifs : I'utilisateur ?	Bonne réponse
QCM 17 QCM 18	OUI NON	Bonne réponse

Bonne réponse